



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 69638

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur une éventuelle suppression des baccalauréats technologiques Techniques de la musique et de la danse, formations spécifiques essentielles de la filière culturelle, et ce alors même que les ministères de la culture et de la communication et de l'éducation nationale sont engagés dans un plan à cinq ans en faveur de l'éducation artistique et culturelle à l'école. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Texte de la réponse

Le baccalauréat Techniques de la musique et de la danse, (TMD), options « instrument » et « danse », a été créé en 1977. Il sanctionne une formation de niveau « technicien » alliant culture générale et qualification professionnelle, et s'adresse à des élèves qui envisagent une carrière d'instrumentiste ou de danseur. Le baccalauréat TMD se singularise au sein de la famille des « baccalauréats technologiques » par son caractère partenarial, puisqu'il est organisé par les ministères de l'éducation nationale et de la culture conjointement. Préparée à partir d'une « seconde » spécifique, cette série n'accueille plus qu'un faible nombre d'élèves. Le tarissement des effectifs traduit une désaffection dont les raisons sont maintenant bien connues : études générales dévalorisées par le jeu des coefficients, niveau de formation générale trop faible pour autoriser la poursuite d'études supérieures, niveau de formation artistique insuffisant, ne permettant ni l'entrée dans une formation supérieure de musique ou de danse, ni l'exercice d'une pratique musicale ou chorégraphique satisfaisante dans des structures de production. D'autre part, ce baccalauréat n'a pas été remodelé - à l'instar des autres baccalauréats technologiques - dans le cadre de la « rénovation pédagogique des lycées » menée en 1992. Sur la base de ce constat général et d'enquêtes menées tant auprès des lycées que des conservatoires et instituts de formation, les deux ministères ont mis en place un groupe mixte de réflexion sur le devenir du baccalauréat TMD, qui a entamé ses travaux le 20 juillet 2001. Les bases fondamentales de la réflexion doit aboutir durant l'année 2002 à des propositions pratiques visant à assurer la nécessaire continuité d'un cursus de formation technique du collège au lycée (classes à horaires aménagés, filière TMD), conserver la filière TMD, affirmer son originalité et accroître son attractivité, moderniser ses contenus techniques en y intégrant les nouvelles technologies, revaloriser la formation générale, diversifier les options - au-delà des deux actuelles - à partir d'une « seconde » de détermination. Loin donc d'envisager la suppression de la filière TMD, le ministère de la culture, en accord avec celui de l'éducation nationale, travaille à sa nécessaire rénovation, tant il est devenu évident que la laisser en l'état la vouera, à terme, à la disparition pure et simple.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69638

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6857

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 713